

BULLETIN
MUNICIPAL

20
24



Saulzet le Froid

ESPINASSE – LA MARTRE – PESSADE – SOUVERAND – ZANIERES

Sommaire

Le mot du maire	Page 4
Les budgets 2023	Pages 5 à 10
Les taxes et tarifs	Page 11
La taxe d'assainissement	Page 12
Les travaux voirie 2024	Pages 13 à 15
Règlementation boisement	Page 15
Le déneigement	Page 16
L'équipement	Page 16
Les brèves	Pages 17 à 20
La communauté de communes	Pages 21 - 22
Le CLIC Sénior Montagne	Page 23
Les déchets	Pages 24 à 26
Le mot des associations	Page 27

Mot du maire

Chers amis,

A l'aube de cette nouvelle année, je tiens à vous présenter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, en mon nom et au nom de tout le conseil municipal, mes vœux de bonne et heureuse année 2024.

L'action municipale se poursuit. La lourdeur des démarches administratives ne fait que retarder l'aboutissement des projets. Exemple : les travaux du programme voirie seront réalisés aux beaux jours deux années après en avoir décidé la réalisation.

En ce qui concerne la traverse de Zanières, des essais de signalisation et de sécurisation seront réalisés par le département dès cette année afin de limiter les comportements dangereux des automobilistes.

Pour le clocher, nous avons fait appel à la Fondation du Patrimoine pour nous éclairer afin de poursuivre le projet et d'enclencher la réhabilitation de celui-ci.

Nous prenons soin de ne pas dépenser plus que de raison en réduisant l'amplitude de l'éclairage public et en ayant l'objectif d'isoler progressivement les bâtiments communaux.

Je veux remercier les associations qui nous ont permis de retrouver un lien social et un peu de chaleur humaine. N'oublions pas que nous avons une chance énorme de vivre dans un pays en paix ; nous regardons avec effroi les images des pays en guerre.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à Vincent BLANCK, notre nouvel agent communal. Par ailleurs, j'espère que vous réserverez le meilleur accueil à Mme Valérie BIGAROLI qui va effectuer le recensement du 18 janvier au 18 février 2024.

Afin d'agrémenter ces quelques mots, je terminerai simplement par une citation de l'abbé Pierre : « Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais donne autant de lumière ».

Chers concitoyens, je vous renouvelle mes vœux. Que 2024 vous apporte une bonne santé, beaucoup de bonheur et de la réussite dans vos projets.

Amicalement,

Votre maire

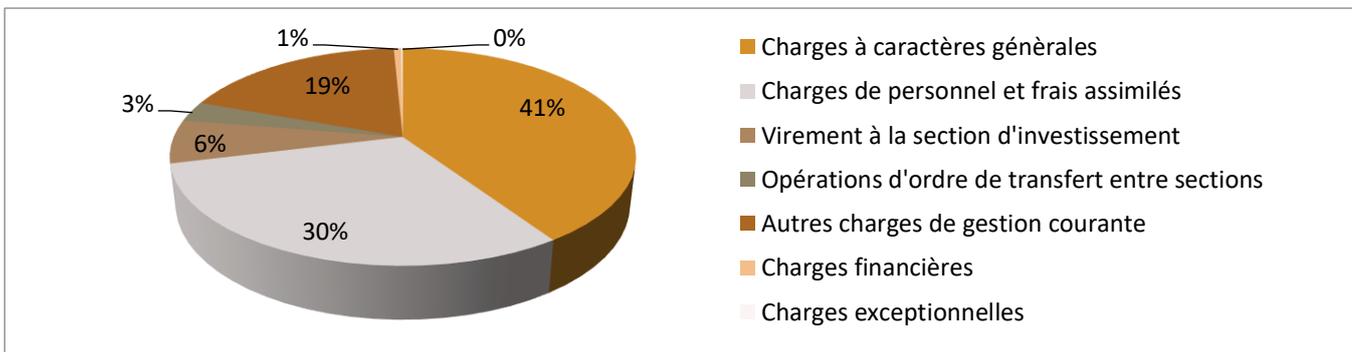
Patrick PELLISSIER

Les budgets 2023

Principal

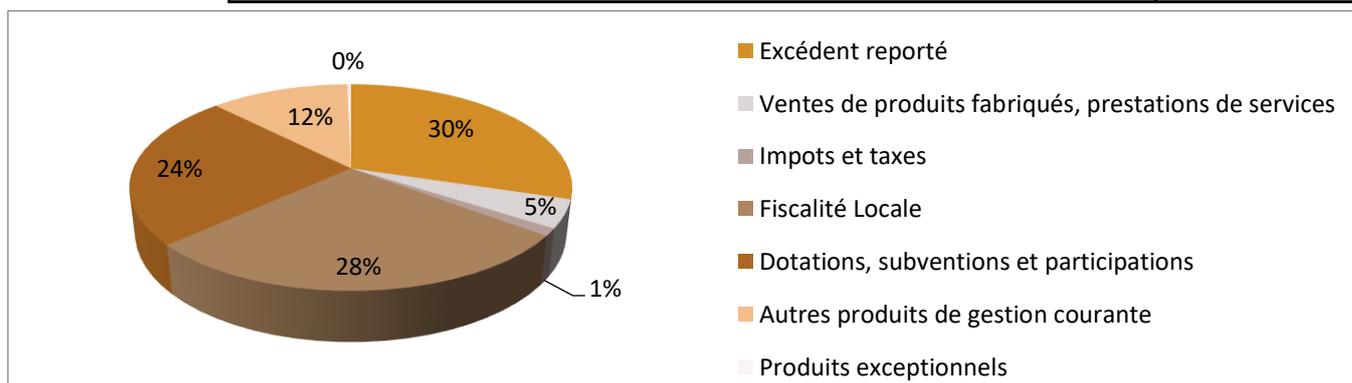
FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 11	Charges à caractères générales	157 839,06 €
Chapitre : 12	Charges de personnel et frais assimilés	118 400,00 €
Chapitre : 023	Virement à la section d'investissement	25 000,00 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 823,00 €
Chapitre : 65	Autres charges de gestion courante	72 587,80 €
Chapitre : 66	Charges financières	2 382,00 €
Chapitre : 67	Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL		388 531,86 €



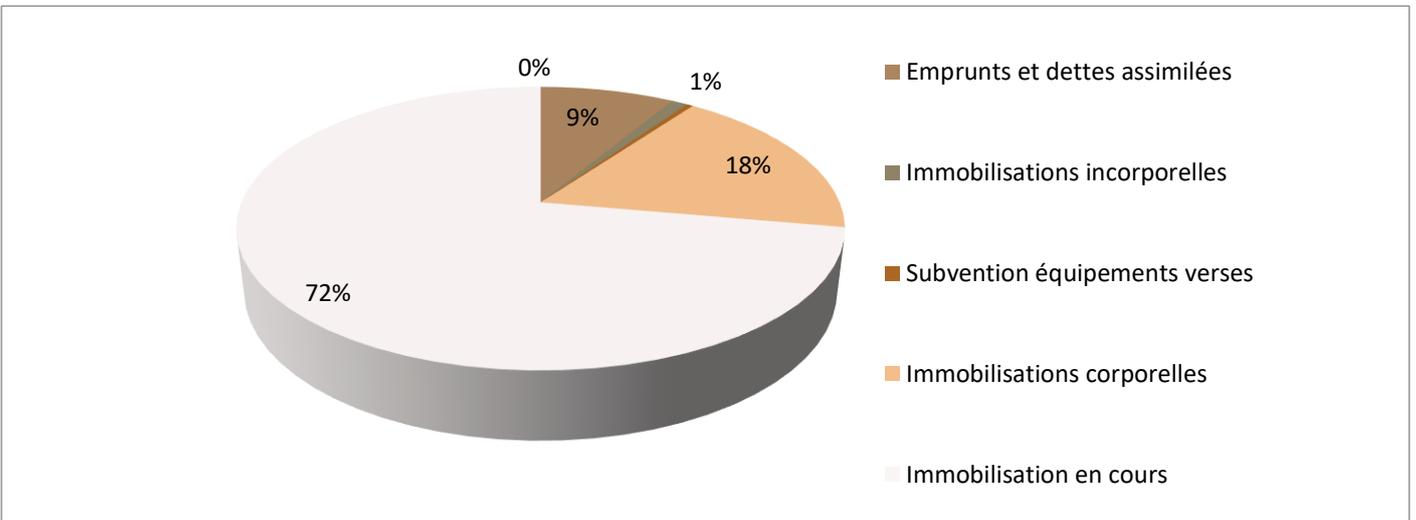
FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Excédent reporté	115 514,86 €
Chapitre : 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	17 100,00 €
Chapitre : 73	Impôts et taxes	4 500,00 €
Chapitre 731 :	Fiscalité Locale	108 507,00 €
Chapitre : 74	Dotations, subventions et participations	94 710,00 €
Chapitre : 75	Autres produits de gestion courante	47 000,00 €
Chapitre 77 :	Produits exceptionnels	1 200,00 €
TOTAL		388 531,86 €



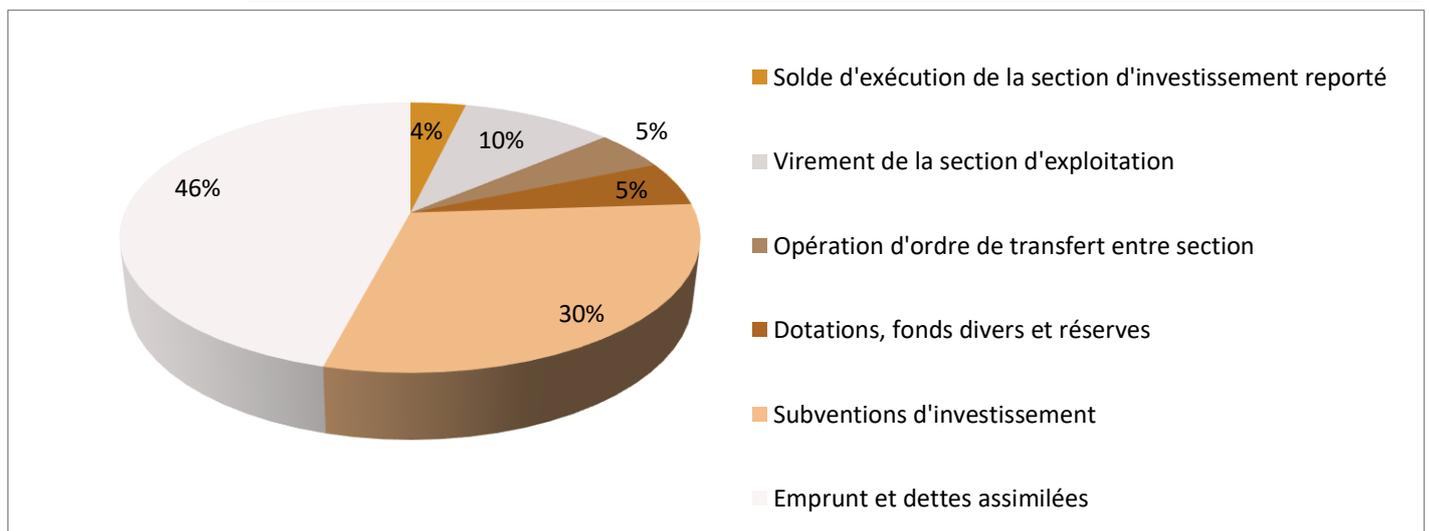
INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses :		
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	21 136,00 €
Chapitre : 20	Immobilisations incorporelles	2 480,00 €
Chapitre : 204	Subvention équipements verses	1 000,00 €
Chapitre : 21	Immobilisations corporelles	44 075,00 €
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	178 345,06 €
TOTAL		247 036,06 €



INVESTISSEMENT RECETTES

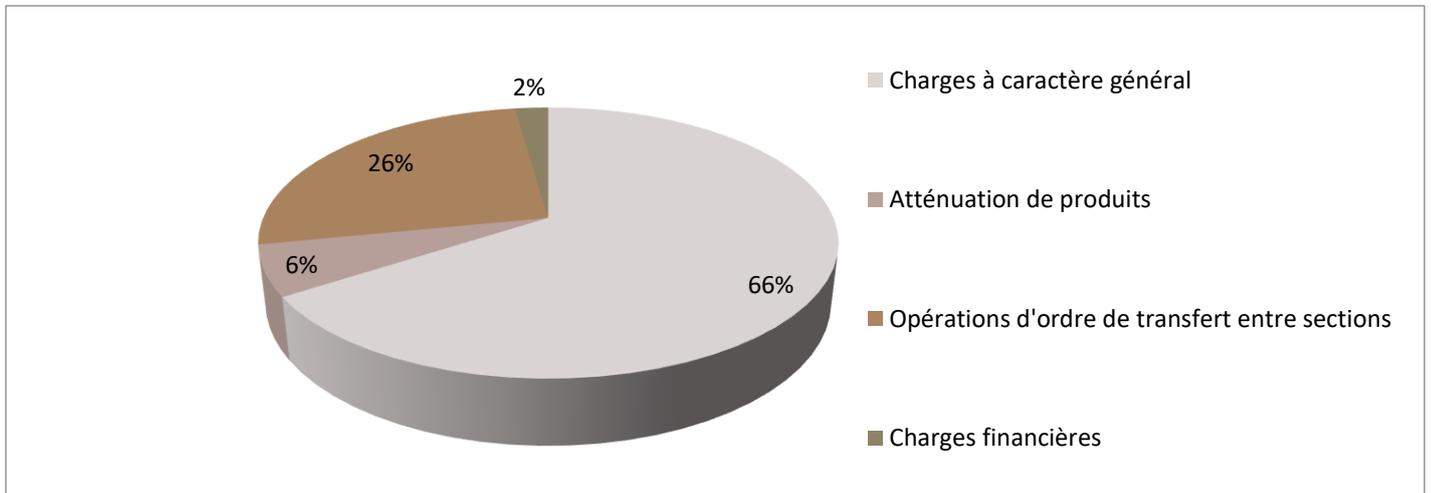
Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 112,84 €
Chapitre : 021	Virement de la section d'exploitation	25 000,00 €
Chapitre : 040	Opération d'ordre de transfert entre section	11 823,00 €
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	13 220,00 €
Chapitre : 13	Subventions d'investissement	74 315,00 €
Chapitre : 16	Emprunt et dettes assimilées	113 565,22 €
TOTAL		247 036,06 €



Eau

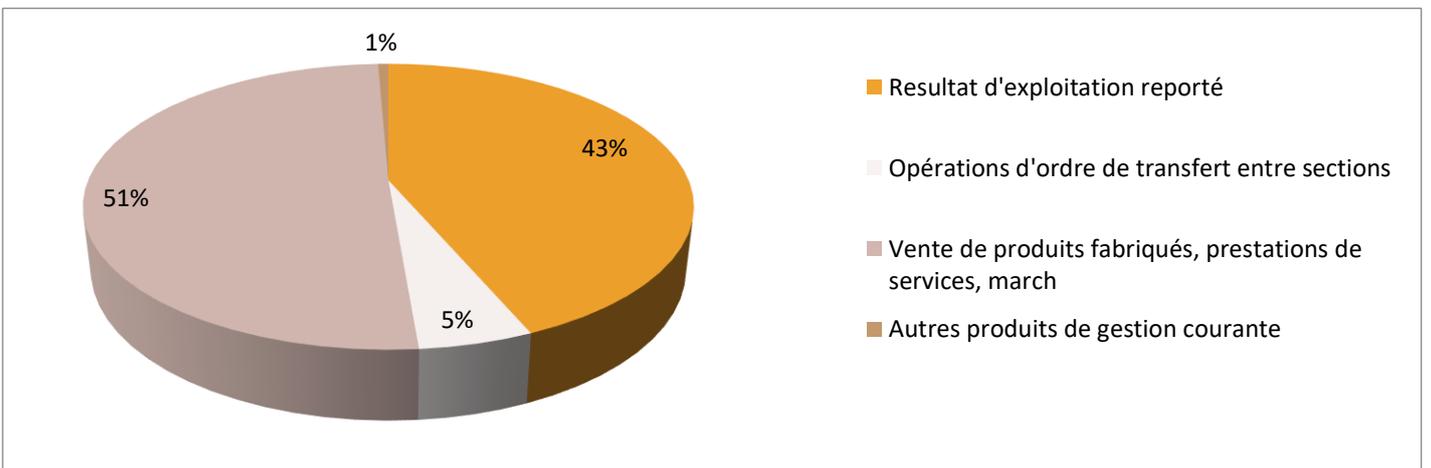
FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chaptire : 011	Charges à caractère général	54 555,51 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	5 000,00 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 498,00 €
Chapitre : 66	Charges financières	1 818,79 €
TOTAL		82 872,30 €



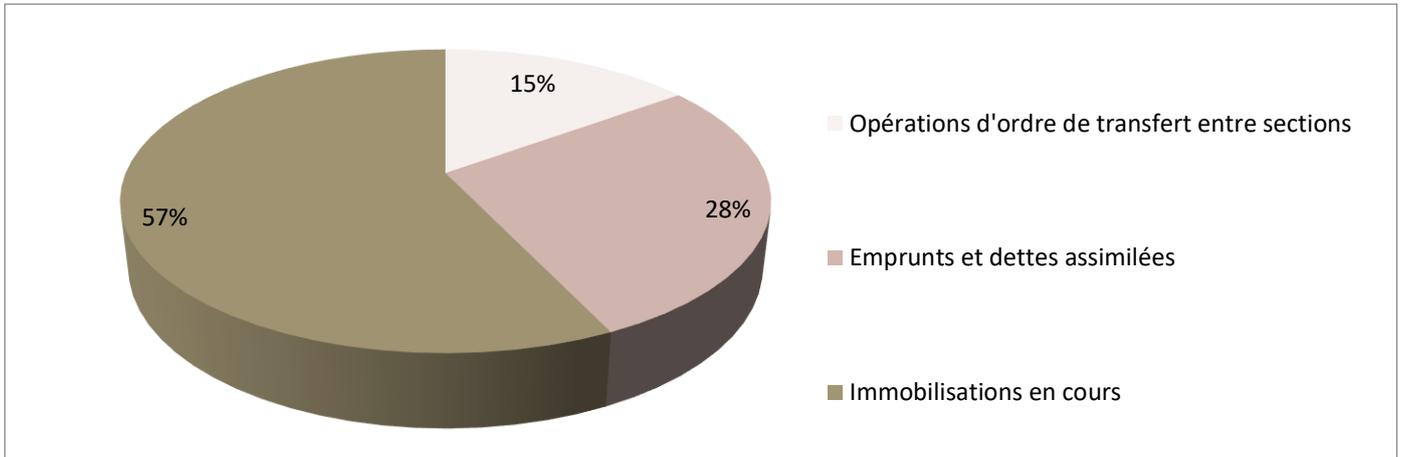
FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre : 002	Résultat d'exploitation reporté	36 097,30 €
Chapitre : 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 240,00 €
Chapitre : 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, march	42 000,00 €
Chapitre : 75	Autres produits de gestion courante	535,00 €
TOTAL		82 872,30 €



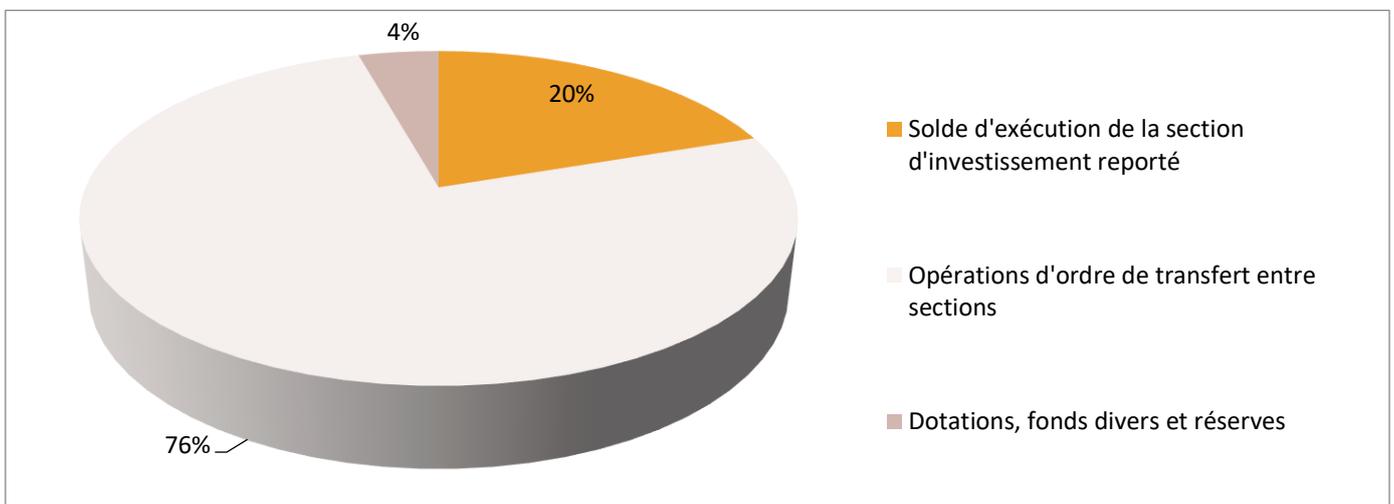
INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses		
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 240,00 €
Chapitre : 16	Emprunts et dettes assimilées	7 914,00 €
Chapitre : 23	Immobilisations en cours	16 163,85 €
TOTAL		28 317,85 €



INVESTISSEMENT RECETTES

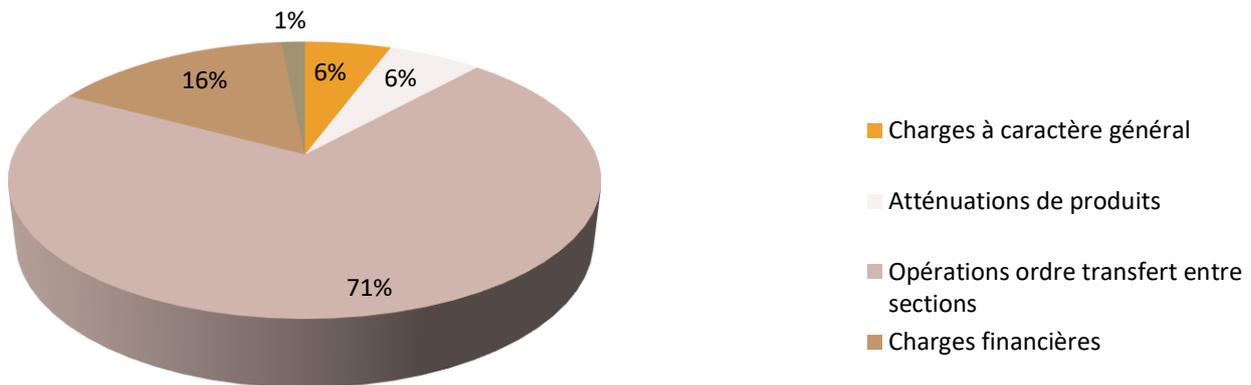
Investissement recettes		
Chapitre : 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 600,85 €
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 498,00 €
Chapitre : 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 219,00 €
TOTAL		28 317,85 €



Assainissement

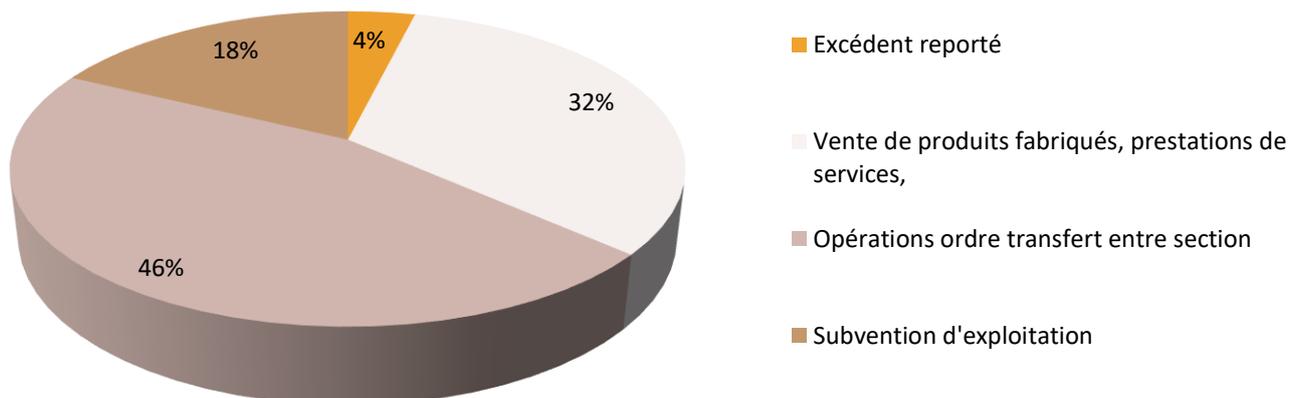
FONCTIONNEMENT DEPENSES

Fonctionnement dépenses :		
Chapitre : 011	Charges à caractère général	551,13 €
Chapitre : 014	Atténuations de produits	600,00 €
Chapitre : 042	Opérations ordre transfert entre sections	6 961,00 €
Chapitre : 66	Charges financières	1 526,87 €
Chapitre : 67	Charges exceptionnelles	150,00 €
	TOTAL	9 789,00 €



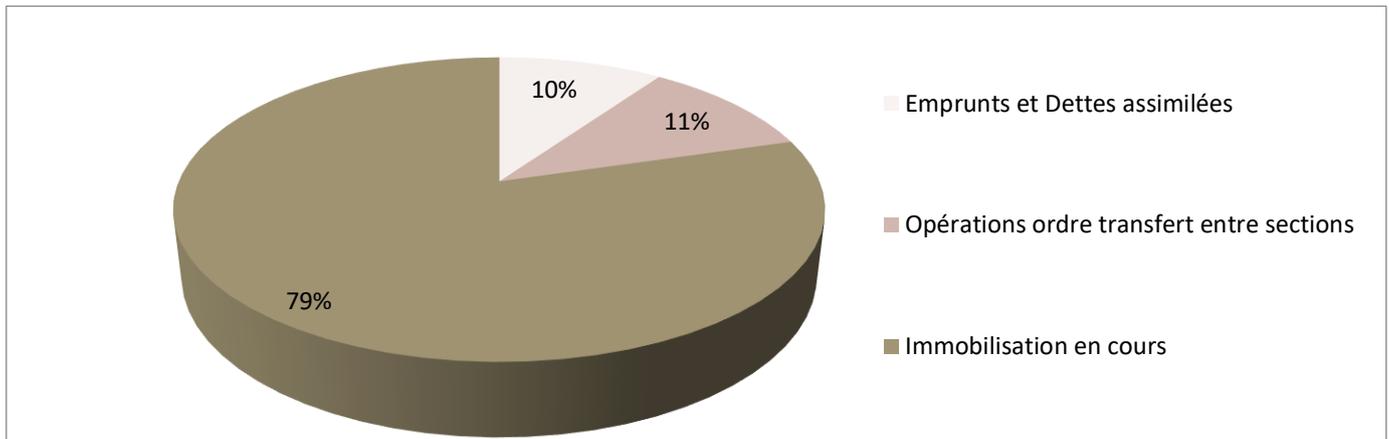
FONCTIONNEMENT RECETTES

Fonctionnement recettes		
Chapitre 002	Excédent reporté	376,20 €
Chapitre : 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services,	3 200,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre section	4 475,00 €
Chapitre : 74	Subvention d'exploitation	1 737,80 €
	TOTAL	9 789,00 €



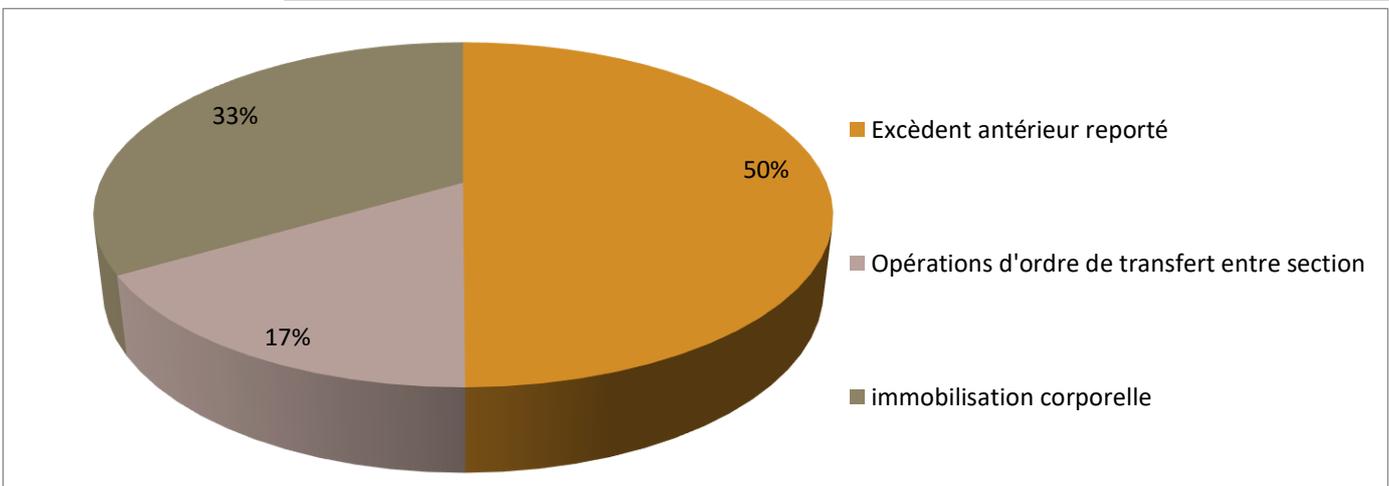
INVESTISSEMENT DEPENSES

Investissement dépenses :		
Chapitre 16	Emprunts et Dettes assimilées	4 080,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	4 475,00 €
Chapitre : 23	Immobilisation en cours	33 302,26 €
TOTAL		41 857,26 €



INVESTISSEMENT RECETTES

Investissement recettes		
Chapitre : 001	Excédent antérieur reporté	20 896,26 €
Chapitre : 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 961,00 €
Chapitre 106	Réserves	14 000,00 €
TOTAL		41 857,26 €



Les taxes et tarifs 2024

L'eau

Raccordement au réseau d'eau potable	Droit de branchement	500 €
	Travaux d'installation	Coût réel
Déplacement d'un compteur d'eau		Coût réel
Abonnement	1 ^{er} compteur	15 €
	Compteur supplémentaire	8 €
Consommation	De 1 à 150 m ³	1,20 € / m ³
	Au-delà de 150 m ³	0,40 € / m ³
Redevance pollution eau		0.23 € / m ³

L'assainissement collectif

Raccordement au réseau	De 0 à 30 m linéaires	3000 €
	Au-delà de 30 m linéaires	50 € / m linéaire
Redevance		1.20 € / m ³

L'assainissement non collectif

Demande d'installation	Instruction du dossier	160 €
	Seconde instruction	Gratuit
Visite de contrôle	Fin de travaux	110 €
	2 ^{ème} visite suite à avis défavorable	50 €
	Périodique ouvrage existant	130 €
	En cas de vente	160 €
Astreinte en cas de refus de contrôle par un propriétaire		260 €

La salle polyvalente

	Salle polyvalente					Sonorisation	
	Location		Acompte	Cauton salle	Cauton nettoyage	Location	Cauton
Habitants de la commune	Hiver (du 01/11 au 30/04)	300 €	150 €	450 €	250 €	Gratuit	1500 €
	Été (du 01/05 au 31/10)	200 €	100 €				
Personnes extérieures à la commune	Hiver (du 01/11 au 30/04)	550 €	275 €	450 €	250 €	150 €	1500 €
	Été (du 01/05 au 31/10)	450 €	225 €				
Associations locales	Hiver (du 01/11 au 30/04)	200 €	100 €	450 €	250 €	Gratuit	1500 €
	Été (du 01/05 au 31/10)	100 €	50 €				
Associations et organismes extérieurs	Hiver (du 01/11 au 30/04)	300 €	150 €	450 €	250 €	150 €	1500 €
	Été (du 01/05 au 31/10)	200 €	100 €				

La taxe d'assainissement

Au 1^{er} Janvier 2026, les Communautés de Communes, pour lesquelles ce n'est pas déjà fait, reprendront les compétences « Eau potable et Assainissement collectif ».



Ceci implique que notre Communauté de Communes, Dômes Sancy Artense, reprenne pour chaque commune de son territoire, la gestion de la compétence dans le cadre du fonctionnement et de l'investissement.

Ainsi, comme notre commune s'y est engagée lors de la signature du Contrat Territorial des 5 Rivières, la révision de notre schéma directeur d'assainissement est incontournable.

Cette mise à jour sera l'occasion de faire le diagnostic de l'état des réseaux existants et d'engager des actions dans le cadre d'un programme de travaux en fonction des préconisations du bureau

d'études retenu pour ce dossier lors de la consultation qui a eu lieu sur le deuxième semestre 2023.

Le coût de cette étude sera en partie financé par les subventions du Conseil Départemental (CD 63) à hauteur de 30% et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) à hauteur de 50%. Le reste à charge pour la commune sera de 5903 € HT.

En contrepartie de ce financement, le CD 63 nous demande d'ajuster nos tarifs en fonction d'un barème imposé pour l'obtention de subventions.

Le tarif de l'eau doit être au moins égal à 1.20 €/m³ pour au minimum les 120 premiers m³. Ce tarif est déjà en vigueur sur notre commune pour les 150 premiers m³ car il est requis pour l'obtention de subvention par les particuliers en cas de réfection de leur assainissement non collectif.

De plus, la Taxe sur l'assainissement doit être au minimum égale à 1.20 €/m³. Ainsi, une délibération a été prise à cet effet, lors du conseil Municipal du 01/12/2023.

Les travaux voirie 2024

Traversée de Zanières RD5

Les élus et surtout les habitants ont la sensation que les véhicules circulent trop rapidement quand ils traversent le village de Zanières. Des comptages ont été réalisés entre le 6 janvier et le 9 janvier 2023, durée non représentative mais qui permet de constater que la vitesse moyenne est de 79 km/h dans le sens Aydat - Murol et de 73 km/h dans le sens Murol – Aydat. Plusieurs solutions ont été abordées avec monsieur le maire : un feu intelligent (coût très élevé) ; un aménagement en traverse (onéreux et long à réaliser) ; des aménagements d'écluses simples.

Il a été convenu de retenir la solution concernant la construction d'écluses simples (comme celles posées aux entrées de St-Victor-la-Rivière).

Dans un premier temps, à la fin de l'hiver 2024, le Conseil Départemental installera provisoirement ce type d'aménagement et réalisera une campagne complète de comptages avec et sans écluses, ce qui permettra de valider ou non ce type d'aménagement.

Durant cette période nous pourrons observer son efficacité et si l'aménagement précité risque de provoquer des accidents.

L'écluse projetée, située à proximité du restaurant, pourrait s'avérer dangereuse et pourrait ne pas fonctionner correctement. Seuls les tests réalisés avec des écluses provisoires nous permettront de vérifier leur bon fonctionnement. En amont des écluses, la signalisation au sol pourrait être renforcée avec la présence de bande en résine gravillonnée haute adhérence et le marquage de la limitation de vitesse 50.



Etat actuel



Projet



Etat actuel



Projet

Zanières RD74

Sur la D74 en direction de Saulzet-le-Froid, au carrefour avec la rue de l’Ouche, la priorité à droite se situe à la sortie d’un virage très serré et la visibilité est très réduite. Il a été décidé d’installer un panneau « Cédez le passage » sur la RD74 dans le sens Zanières – Saulzet-le-Froid.

Etat actuel



Projet



Dans l’autre sens il a été choisi de laisser les priorités à droite en installant un panneau de signalisation type AB1.

Etat actuel



Projet



Un panneau sens interdit sera installé au niveau de l’ilot central en direction du chemin d’exploitation.

Etat actuel



Projet



Espinasse RD790

Dans le village 2 miroirs sont à remplacer; l’un d’entre eux a disparu et l’autre est inefficace à cause de son état.

Etat actuel



Projet



Saulzet le Froid RD74

En 2024 le Conseil Départemental prévoit la réfection de la couche de roulement dans le centre de Saulzet-le-Froid.

La voirie communale

En 2024 des travaux concernant la voirie communale vont être réalisés.

C'est un marché complexe nécessitant la rédaction d'un Dossier de Consultation des Entreprises, avec publicité sur une plateforme de dématérialisation, et procédure dématérialisée.

Pour nous aider à réaliser ces projets de voirie, l'ADIT (Agence Départementale de

l'Ingénierie Territoriale) est intervenue en tant que maître d'œuvre.

Suite à notre appel d'offre, plusieurs entreprises ont répondu. L'entreprise de travaux publics COUDERT de Vernines a été retenue.

Ces travaux concerneront la rénovation de certaines rues ou chemins d'exploitation ainsi que le curage des fossés les plus encombrés.

Réglementation boisement

Une enquête sur le projet de réglementation des boisements aura lieu du jeudi 18 janvier 2024 à 10h00 au lundi 19 février 2024 à 16h00. Le dossier d'enquête sera déposé en mairie d'Aydat et consultable aux heures ci-dessous :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h00 à 12h30

Mercredi de 8h à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Le dossier complet sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental du puy de Dôme à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.fr/territoires/amenagement-foncier/reglementation-des-boisements>

L'avis d'enquête ainsi qu'une documentation complète sont affichés et consultables à la mairie.

Le tribunal administratif a désigné M Bernard CHAUSSADE, en qualité de commissaire enquêteur, qui sera présent en mairie d'Aydat pour recevoir les observations du public :

Le jeudi 18 janvier 2024 de 10h à 12h

Le vendredi 26 janvier 2024 de 10h à 12h

Le mercredi 07 février 2024 de 14h à 16h

Le lundi 19 février 2024 de 14h à 16h

Les observations pourront également soit être adressées au commissaire enquêteur sous forme de courrier recommandé avec accusé réception à la mairie d'Aydat, soit être transmise par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.amfoncier@puy-de-dome.fr . Démarches à effectuer au plus tard le 19 février à 16h00.

Au vu des résultats de l'enquête publique et des consultations, le département fixera la délimitation des périmètres et les règlements qui s'y appliqueront par délibération.

Le déneigement

Nous souhaitons vous informer de notre plan d'action mis en place cet hiver pour garantir des routes praticables. Notre objectif est de maintenir la fluidité de la circulation et de veiller à la sécurité de tous, et ce, malgré les caprices parfois difficiles de la météo hivernale.

Conscient des limites horaires de travail de notre employé communal, nous avons mis en place une stratégie équilibrée. Le déneigement sera assuré les matins et les weekends par une entreprise spécialisée. Puis les après-midis et les soirs en semaine par Vincent.

La priorité des interventions reste axée sur les voies principales. Cependant, nous sollicitons votre compréhension quant à d'éventuels retards ou ajustements nécessaires en fonction des conditions météorologiques. Nous

demandons à nos concitoyens de bien vouloir collaborer en évitant de stationner dans des zones gênantes pendant les heures de déneigement. Cela facilitera le travail de la personne chargée du déneigement et contribuera à une action plus efficace.

Ensemble, faisons preuve de solidarité et d'entraide pour maintenir notre commune sûre et accueillante même par temps froid.



L'équipement

La municipalité a récemment procédé à l'acquisition d'une épareuse, un outil moderne et performant dédié à l'entretien de nos espaces verts et des abords de nos chemins communaux.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle acquisition renforcera notre capacité à entretenir notre commune de manière durable et efficace.

Avant



Après



Les brèves

L'employé municipal

C'est avec plaisir que nous vous présentons notre nouvel employé communal, Vincent BLANCK, qui a rejoint notre commune depuis le 1er mars 2023. Nous sommes ravis de l'accueillir et de bénéficier de ses compétences au service de notre communauté.

Vincent sera en charge de diverses missions pour le bon fonctionnement de notre commune. Parmi celles-ci, le

déneigement en hiver, l'entretien des espaces publics et la gestion des équipements communaux seront au cœur de ses responsabilités. Sa polyvalence sera un atout essentiel pour répondre aux défis quotidiens auxquels notre commune peut être confrontée.

Au nom de la municipalité, nous souhaitons à Vincent une excellente intégration au sein de notre commune.

La mairie

C'est avec grand plaisir que nous vous informons que la rénovation de notre secrétariat de mairie est désormais achevée. Nous sommes ravis de vous annoncer que nos locaux sont prêts à vous accueillir dans un environnement plus moderne et fonctionnel



Cérémonie du 11 novembre

La Cérémonie du 11 novembre s'est déroulée devant le monument aux morts en présence de M. Le Maire, d'anciens combattants, des conseillers



municipaux, des pompiers et des habitants de la commune. Après le dépôt d'une gerbe de fleurs et du vin d'honneur M. Audigier Aimé, ancien combattant, a remis la médaille départementale du devoir de mémoire à Clarence Pautard 12 ans et porteur du drapeau depuis ses 8 ans. Il a été félicité chaleureusement.



Décorations de Noël

Pendant la période des fêtes, la magie de Noël s'est installée peu à peu dans notre charmante commune, il est impossible de ne pas remarquer les décorations qui ornent nos rues.



En effet, le samedi 16 décembre dernier, des enfants de la commune, accompagnés de leurs parents, des habitants et des membres du

comité des fêtes se sont rassemblés pour mettre en place les décorations qui ont été confectionnées par ses derniers. En fin de journée, un goûter convivial a rassemblé petits et grands, clôturant

La flamme olympique

La flamme des jeux Dôme Sancy Artense 2024 ainsi que les membres du comité des jeux DSA ont été accueillis à la salle des fêtes de Saulzet-le-Froid le samedi 4 novembre à 9h par M. Le Maire, Patrick Pellissier et l'ambassadrice du village, Martine Chaumet.

Pour cet évènement le Comité des fêtes avait organisé diverses animations pour les petits et les grands. En compagnie de



ainsi cet après-midi dans une atmosphère de joie et de partage.



Cette belle initiative a démontré qu'en unissant les efforts de chacun, il a été possible de transformer nos villages et les rendre plus accueillants pour les fêtes.

Au nom de la municipalité, nous tenons à adresser un immense merci à celles et ceux qui ont contribué à créer cette ambiance festive.

la mascotte "Artensia" une centaine de personnes a pu participer à l'animation autour de l'univers du cirque, s'amuser avec de nombreux jeux en bois, assister à une démonstration de boxe. Une collation était offerte avec des gâteaux faits maison et des boissons. Ensuite une dizaine de personnes ont accompagné la flamme jusqu'au relais d'Aurières et ce malgré un temps maussade. Merci aux participants pour ce moment convivial.



Les gites

Nous allons remettre les gîtes communaux en location saisonnière. Pour ce faire, nous allons faire des travaux afin de les rendre plus chaleureux. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie de nos visiteurs et créer un environnement accueillant.

L'éclairage public

LE SAVIEZ-VOUS ?

territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

Source : TER3 & ADEME

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- ☀️ 21% des dépenses énergétiques des communes
- ☀️ 32% de la consommation d'électricité des communes
- ☀️ 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*
- ☾ 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- ☾ Coût en énergie d'un point lumineux*

89€/an	51€/an	39€/an
<i>Fonctionnement continu</i>	<i>6h de coupure par nuit</i>	<i>8h de coupure par nuit</i>

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2023

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

30% d'économies sur la facture d'électricité
**pour une coupure de 5h par nuit*

LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Jusqu'à **70%** d'économies sur la consommation
**en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne*

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.

PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT

L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclairer-t-on l'espace public ?

- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.
- Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-il l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

Le recensement

Cette année, un recensement de la population sera effectué du 18 janvier au 17 février 2024. L'agent recenseur pour notre commune sera Mme Valérie Bigaroli.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Recensement
de la population 2024**



Insee
en partenariat
avec votre commune



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

La communauté de commune

La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense propose aujourd'hui de nombreux services pour tous les habitants de ses 27 communes, que ce soit pour les familles, les enfants, les personnes âgées, etc.

Elle reste avant tout engagée dans le développement économique et touristique de son territoire, en favorisant l'accueil d'entreprises et en accompagnant les socio-professionnels.



N'hésitez pas à nous contacter et à vous renseigner !

Un numéro unique : **04 73 65 87 63**

Une adresse mail : **accueil@domes-sancyartense.fr**

Nos bureaux :

23 route de Clermont à Rochefort-Montagne / Route de Bagnols à La Tour d'Auvergne

Consultez le site internet : www.domes-sancyartense.fr

2024 sera une année sportive pour le territoire Dômes Sancy Artense !

Nous disposons de 2 sites de pratique des activités nordiques et de pleine nature, avec le **centre montagnard Cap Guéry** situé au Col du Guéry et **La Stèle, Espace Sport Nature** à La Tour d'Auvergne.

Depuis 2023, le site de La Stèle a été réaménagé par la Communauté de Communes. Un nouveau bâtiment accueille les services (billetterie, location de matériel, renseignements touristiques, salles hors sac). Un espace ludique gratuit est dédié à l'apprentissage du ski, ski-roue, rollers, vélos, etc.

Nouveau : un espace biathlon unique dans la région ; il est possible avec ou sans neige de découvrir cette activité inédite avec tout le matériel et l'encadrement nécessaires.

Venez profiter de ces véritables terrains de jeux hors du commun pour les adeptes des sports de nature !



Plus d'informations : **www.lastele.com**

www.capguery.com

Les Jeux 2024 Dômes Sancy Artense nous attendent en juin prochain. Les élus intercommunaux ont souhaité organiser un événementiel d'envergure qui rassemble la population et les associations du territoire. Un Comité local d'organisation a été mis en place.

LES JEUX DOMES SANCY ARTENSE



L'accueil des Jeux Olympiques en France est un évènement unique, une opportunité exceptionnelle à saisir pour faire vivre dans notre territoire rural les bienfaits de la pratique sportive et les valeurs du sport.

Cet évènement se veut avant tout fédérateur du territoire Dômes Sancy Artense, visant à faire se rencontrer à travers des jeux les personnes qui y vivent et qui représenteront leur commune, dans un esprit de convivialité et de fraternité.

Le relais de la flamme à l'automne a été un véritable succès :

La flamme a parcouru plus de 180 km en marchant, en courant, à cheval, à vélo, en canoë pour visiter nos 27 communes afin de mettre en valeur notre territoire, ses associations sportives et de présenter à l'ensemble des habitants les modalités d'inscription et de participation aux JEUX 2024 Dômes Sancy Artense.

Ce passage était l'occasion également d'animer nos villages autour d'ateliers de découverte, d'initiation, de démonstration d'activités sportives.



Les épreuves en juin 2024 sous réserve d'inscription :

Du 1^{er} juin au 29 juin 2024, 33 épreuves seront proposées où chaque participant représentera son village (liste des épreuves disponible sur le site internet des jeux). Parmi ces 33 épreuves, la randonnée à pied et à vélo a pour objectif de mobiliser un maximum de participants. Les communes qui mobiliseront le plus grand nombre de participants au prorata de leurs habitants décrocheront l'une des trois médailles.

👉 Les inscriptions s'effectuent via le site internet : <https://jeux2024dsa.fr>

Une période de **pré-inscription** sera ouverte entre le **1^{er} décembre 2023 et le 1^{er} mars 2024**. Cette première phase de pré-inscription est très importante car elle va permettre au comité d'organisation de définir les épreuves définitives pour le mois de juin 2024. En l'absence de pré-inscription importante (minimum de 16 communes représentées par épreuve), les épreuves ne seront pas proposées sous forme compétitive mais sous forme d'atelier de découverte, d'animation.

La phase d'**inscription** définitive est prévue entre le **1^{er} avril 2024 et le 1^{er} mai 2024**.

Deux dates à retenir dès maintenant : le 1^{er} juin et le 29 juin 2024 :

La cérémonie d'ouverture se tiendra **au Guéry** le samedi 1^{er} juin en fin de journée et la cérémonie de clôture se déroulera **à la Stèle** le samedi 29 juin en fin de journée.

Pour plus d'informations :

Site internet : jeux2024dsa.fr - Facebook : **Jeux 2024-Dômes-Sancy-Artense**

Dans chaque commune, un ou des ambassadeurs sont présents pour vous renseigner et vous accompagner. N'hésitez pas à les contacter.

Le CLIC Sénior Montagne

Le CLIC Sénior Montagne est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information destiné aux **personnes de plus de 60 ans**, leurs familles et/ou aidants mais aussi un dispositif de coordination entre les professionnels afin de favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Il assure une mission de service public. Les services proposés sont entièrement gratuits : évaluation globale des besoins à domicile, aide à la mise en place du soutien à domicile, accompagnement des demandes d'entrée en établissement, actions de prévention santé...

Le CLIC Sénior Montagne est également un relais autonomie. Désormais, il accueille, informe, oriente les **personnes en situation de handicap et leurs familles**. Il peut aider aux démarches administratives auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Des permanences sont organisées régulièrement, n'hésitez pas à contacter le CLIC pour plus d'informations.

Le CLIC intervient également dans la mise en œuvre d'actions sur l'ensemble de son territoire afin de **prévenir la perte d'autonomie** (actions collectives de prévention santé, conférences, activités de lien social...).

Pour retrouver les actions qui se déroulent près de chez vous, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://padlet.com/preventionlaqueuille/clic>

Zoom sur l'atelier découverte d'activités physiques

Début Octobre les séniors de la commune de Singles et de La Tour D'Auvergne ont pu profiter de l'intervention de deux animateurs sportifs. Ce fut l'occasion de découvrir des exercices physiques faciles à reproduire chez soi permettant de maintenir de la mobilité au niveau des articulations et de prévenir les chutes en travaillant sur l'équilibre. Les animateurs ont ensuite proposé aux participants une session de jonglage avec plusieurs objets, pour finir par une initiation à la Capoeira. Cette discipline brésilienne allie technique de combat et pas de danse permet d'allier rythme et mouvement.



Pour contacter le CLIC Sénior Montagne :



CLIC Sénior Montagne
107 route du Puy-de-Dôme
63820 LAQUEUILLE
Tél. : 04.73.65.20.89

Les déchets

Les bio déchets

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités territoriales sont tenues de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets. Cela fait suite à la directive cadre européenne sur les déchets et à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC du 10 février 2020). Pour rappel cette loi englobe toute une liste de gestes contre le gaspillage et favorisant l'économie circulaire tels que : bonus réparation, indice de réparabilité, impression du ticket de caisse à la demande, suppression de l'emballage plastique pour certains fruits et légumes, fin de la vaisselle jetable dans les fast-foods... Le but étant de diminuer la part des déchets alimentaires des poubelles ménagères des Français qui est actuellement estimée à 83 kg par habitant/an.

Chaque collectivité est libre de définir l'organisation qui lui convient le mieux : collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire, proposition de composteurs individuels pour ceux qui le souhaitent, mise en place de composteurs

de quartiers ou en pied d'immeuble. Au niveau de notre commune adhérente au SICTOM des Couzes, le choix a été fait de proposer un composteur individuel de jardin gratuit aux particuliers sous réserve de participer à une formation obligatoire.



Cette formation permettra aux particuliers d'acquérir les bons gestes liés au compostage.



Si cependant les habitants de la commune préféreraient la mise en place de composteurs partagés sur le

territoire de la commune ils peuvent contacter la Mairie de Saulzet le Froid et le Conseil Municipal étudiera le projet avec la plus grande attention.

Pour commander un composteur
<https://www.valtom63.fr/composteur/>
SICTOM des Couzes au 04 73 96 77 75
sictomdescouzes.prevention@orange.fr

Les bons gestes du compostage

(source <https://sictomdescouzes.fr/la-prevention/le-compostage/>)

Ce que l'on peut mettre au compost

- Epluchures de légumes et de fruits
- Fruits et légumes abîmés
- Coquilles d'oeufs broyées
- Fleurs fanées, feuilles mortes, plantes d'intérieur sans la motte de terre
- Sachets de thé (en matière compostable), marc de café (avec filtre)
- Riz, pâtes, etc.

Ce qu'il ne faut pas mettre au compost

- Viande, poisson, fruits de mer, os et arrêtes
- Tissus synthétiques
- Corps gras (huiles et plats en sauces)
- Excréments d'animaux
- Racines et mottes de terre
- Végétaux traités
- Matériaux non dégradables : verre, métal, plastique
- Litière minérale et synthétique

Pour réussir un bon compost, il faut déposer ses apports sous forme de millefeuille :

– une couche de déchets humides = déchets alimentaires

– une couche de déchets secs = broyat ou feuilles mortes

Si l'on respecte l'équilibre carbone/azote, les bêtes du compost et les bactéries vont pouvoir commencer le processus de dégradation, .

Pour éviter les mouches, il est important de bien recouvrir ses déchets en partant du composteur, aucun déchet ne doit apparaitre en surface !



Le tri sélectif

Le SICTOM des Couzes a récemment installé deux nouvelles colonnes de tri (emballages) sur la commune. Elles sont situées dans les villages de La Martre et d'Espinasse, qui ne possédaient pas de « bacs jaunes ». Ces colonnes, de plus grande contenance que les bacs habituels, ont également l'avantage d'être fermées avec des ouvertures calibrées évitant ainsi

la dissémination des emballages par le vent.

Pour rappel, le dépôt des cartons volumineux se fait en déchetterie.



100% DES EMBALLAGES

Tous les emballages métal

BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, BLISTERS MÉDICAMENTS...

BOÎTES, CONSERVES, AÉROSOLS, CANETTES, TUBES...

Tous les emballages plastique

POTS, BOÎTES, BARQUETTES...

SACS ET FILMS PLASTIQUES

FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

Tous les emballages carton

BRIQUES CARTONNETTES BOÎTES

100% DES PAPIERS

Séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.

Tous les papiers, cartons

TOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

Petit rappel
Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur maintenance, leur acheminement et à assurer leur présentation.

Les points de collecte jaunes

En bac En colonne

Pour bien trier

- Jeter en vrac les emballages
- Ne pas laver les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

Ne pas mettre

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, enjoliveurs, téléphones portables, etc...)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre • Le textile
- Les restes alimentaires
- Les masques, les gants et les mouchoirs

Ne pas déchirer les papiers
S'ils sont trop petits, ils ne pourront pas être recyclés.

Mot des associations

Le comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024.

Notre marche du 30 juillet a connu son succès habituel avec environ 300 randonneurs. Parmi eux, beaucoup d'habitues, ce qui nous encourage à reconduire cette manifestation, toujours le dernier dimanche de juillet.

Le 9 décembre, le repas tripe au profit du téléthon s'est déroulé dans une ambiance conviviale et a permis de reverser la somme de 1400€ à l'AFM. Un grand merci à tous les participants pour leur générosité.

Notre petit comité s'est considérablement agrandi car, en effet, nous avons la joie d'accueillir six nouveaux membres. Notre équipe étant ainsi renforcée, nous espérons pouvoir organiser de nouvelles animations.

Cette année encore, à l'occasion de nos prochaines manifestations, nous vous attendons toujours aussi nombreux afin de partager d'agréables moments.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 17 février 2024, toutes les personnes intéressées seront les bienvenues.

La présidente,

Marie-Noëlle BEAUDONNAT

Société de chasse « la montagnarde »

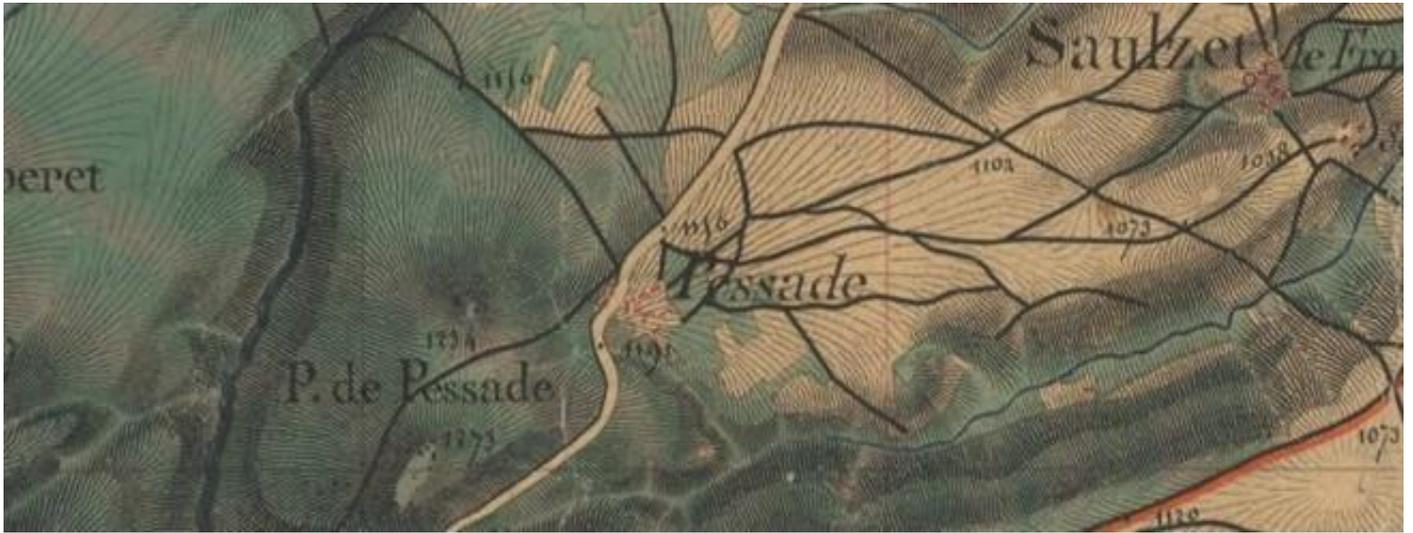
L'amicale de la société de chasse de Saulzet-le-Froid a la chance de pratiquer son activité cynégétique dans un cadre idyllique. Les différents gibiers qui peuplent notre contrée se portent bien. Néanmoins, nous devons être conscients de la chance que nous avons d'évoluer dans un tel environnement. Le partage de la nature entre ses différents usagers doit être fait dans un respect mutuel.

Les sociétaires et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2024

Le président,

Alain CHABANNE

Pessade



Carte de l'état-major 1820-1866



Carte de 1950



Photographie aérienne 2022



Mairie de Saulzet-le-Froid

Bulletin municipal 2024

Directeur de publication : Patrick PELLISSIER

Membres du comité de rédaction : Gérard BEAUDONNAT, Carine FONTAINE, Jérémy GUITTARD, Céline SILBERBERG

Imprimerie : Groupe Chaumeil Clermont-Ferrand